

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 mai 2021 à 18h30, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, BOUCHE Estel, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : CREGUT Sylvain (pouvoir à M. Amélie PANCRACIO).

Monsieur Daniel VAUZEILLES est désigné secrétaire de séance.

Communauté de communes du Massif du Sancy : Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité

M. la Maire explique que la Communauté de communes du Massif du Sancy souhaite gérer la compétence des transports sur le territoire communautaire (ramassage scolaire, navette ...). Il existe déjà une navette à Besse et Saint Anastaise mais il n'y a pas de liaison avec le Mont Dore (passage du col de la Croix Morand problématique en hiver).

MM. Pascal FOURNIER et Daniel VAUZEILLES demandent, si avec cette nouvelle compétence, la Communauté de communes aura la possibilité de faire un ramassage pour tous les enfants de tous secteurs. M. le Maire répond que les modalités d'organisation seront étudiées par la suite.

M. Frédéric ROUX précise que si les transports sont plus réguliers, cela permettrait d'avoir le col ouvert plus souvent. Mme Camille MARTIN souligne que, d'ailleurs, lorsqu'il y a passage de transport scolaire dans les communes, ces dernières sont prioritaires.

M. le Maire projette le power point fourni par la Communauté de communes du Massif du Sancy pour expliquer clairement le projet à l'assemblée et rappelle les deux options possibles :

Option 1 : Prise de compétence

Si la CC prend la compétence, elle devra faire un choix :

- Soit **garder l'intégralité de la compétence** càd transport scolaire, transport régulier, transport à la demande + toutes autres mobilités (autopartage, covoiturage, mobilité douce ...)
- Soit **déléguer sa compétence sur les gros transports à la région** càd transport scolaire, transport régulier et transport à la demande. La CC reste compétente mais délègue ces services de grande ampleur à la région.

Option 2 : Rejet de la compétence.

- La Région devient seule compétente en matière de mobilité.
- La CC ne pourra créer aucun service de mobilité elle-même.
- La Région souhaite conventionner avec la CC afin de s'accorder dès aujourd'hui sur les modalités de financement des futures projets. Exemple : elle propose une répartition 50/50 pour toute création de nouvelle ligne régulière.

MM. le Maire et Théo TALLANDIER soulignent qu'il y a un manque important de transport dans le secteur et également pour se rendre à Clermont-Ferrand. De plus, M. le Maire précise qu'il faudra voir le coût par la suite.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la prise de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Choix d'un géomètre pour la vente du bâtiment de la Poste

M. le Maire explique qu'il convient de choisir un géomètre pour borner une partie du terrain communal jouxtant le bâtiment de la Poste (à intégrer dans le projet de vente). Après délibération, les membres du Conseil municipal votent pour le bureau GEOVAL et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi de ce dossier.

Personnel : Temps de travail

M. le Maire rappelle le temps de travail de Mme Aurélia RAYNAUD qui est actuellement à 28h par semaine :

- Lundi – mardi - mercredi :
 - 9h00 -12h30
 - 14h00 -17h30
- Jeudi :
 - 10h00 -12h30
 - 14h00 – 18h30

M. le Maire explique que le temps de réponses aux usagers est rapide ; mais qu'il serait intéressant d'augmenter le temps de travail de cet agent pour lui confier de nouvelles missions (notamment les subventions).

Il propose les horaires suivants :

- Proposition : 30 heures :
 - Lundi : 9h00 -12h30 & 14h00 -17h30
 - Mardi : 9h00 – 12h30 & 14h00 – 18h00
 - Mercredi : 8h00 -12h30 & 13h30 -17h30
 - Jeudi : 10h00 -12h30 14h00 – 18h30

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Mme RAYNAUD passant de 28 heures à 30 heures par semaine.

Ligne Directrice de Gestion - LDG

M. le Maire rappelle que c'est un dossier important : les lignes directrices de gestion (LDG) constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique Ressources Humaines en favorisant certaines orientations, de les afficher et d'anticiper ainsi les impacts potentiels et prévisibles des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Elles se refont tous les 6 ans.

Mme Amélie PANCRACIO explique les différents principes de la LDG : recrutement, management, promotion ...

MMmes Estel BOUCHE et Amélie PANCRACIO ont travaillé sur une version allégée puisqu'ils y a peu d'agents (8 personnes).

M. le Maire rappelle qu'avec cette convention Mme Florence DELAIGUE peut être promu au grade d'Adjoint Administratif Principal et que deux nouvelles missions lui seront attribuées : gestion du cimetière et régie du parking payant.

M. le Maire propose que la commission des finances étudie la création de la régie pour le parking payant et précise qu'il faudra communiquer sur le paiement par téléphone.

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour la mise en place de la LDG et pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour ces deux propositions.

Location de l'appartement de la Mairie

M. le Maire informe que les deux locataires sont partis le week-end dernier.

Mme Estel BOUCHE a réalisé l'état des lieux vendredi dernier. L'appartement était correct au niveau du nettoyage. Elle précise que les fenêtres sont à changés (non étanches) et que la chambre du fond est humide.

M. Pascal FOURNIER dit que la charpente est bonne mais que la toiture est à changer puisqu'elle a plus de 35 ans. De plus, une fuite a été réparée cette semaine suite à une constatation lors des travaux d'isolation des combles de la mairie.

M. le Maire propose d'installer une VMC et un sèche-serviettes électrique dans la salle de bain de l'appartement.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il y a la demande de Mme BUARD (jeune retraitée). Le loyer est de 550€ et la caution de 550€.

Mme Estel BOUCHE précise qu'il faut refaire le seuil de l'entrée et qu'il faut changer le carreau d'une fenêtre.

M. le Maire demande si on augmente le loyer : le problème est que l'annonce a été mise à 550€ par mois.

Les membres du Conseil municipal décide de ne pas augmenter le loyer pour l'instant et accepte le dossier de Mme BUARD.

Conventions pluriannuelles de pâturage

Au niveau du Compte Administratif, le Conseil municipal doit délibérer avant le 30 juin prochain au sujet des conventions pluriannuelles de pâturage. M. le Maire donne la parole à Mme Estel BOUCHE.

Cette dernière explique que les anciennes conventions pluriannuelles pour les sections ont été reprises et que le mode de calcul a été révisé.

M. le Maire propose que l'organisateur MICHY pose le gallagher. Mme Estel BOUCHE précise que tous les exploitants ont signé cette convention sauf un (car il dénonce la clause « gallagher » et les superficies erronées). M. Pascal FOURNIER rappelle qu'un géomètre avait tout calculé après le remembrement.

M. Pascal FOURNIER conseille de prendre contact avec la Chambre d'Agriculture.

Pour la section de la Guieze, M. le Maire explique que M. André FOUILLAT, le GAEC des Frênes et Daniel VAUZEILLES exploitent une parcelle et qu'il paierait et demande la création d'une convention pour cette section.

Il conviendra d'étudier en commission les superficies et les répartitions.

M. le Maire fait part de son entretien avec MM. Gérard et Guillaume RIGAUD. Et, il propose de faire ces conventions pour toutes les sections à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme Amélie PANCRACIO ne comprend pas pourquoi MM. Gérard et Guillaume RIGAUD n'avait pas signé cette convention avec la bonne superficie.

M. Pascal FOURNIER demande si les estives sont légales : il conviendra de se renseigner.

Les membres du Conseil municipal demandent à ce que MM. Gérard et Guillaume RIGAUD justifie de la superficie qu'ils exploitent (déclaration à l'APAC).

Horodateurs – Tarifs et emprunts

a) Emprunt

M. le Maire explique que des simulations d'emprunts ont été réalisées auprès de deux banques et présente le tableau suivant :

Etude pour emprunt horodateurs

	caisse épargne	crédit agricole
montant emprunté	55 000,00	55 000,00
5 ans		
taux fixe	0,29%	0,25%
trimestre	2770,98	2 768,08
intérêts	419,65	361,65
7 ans		
taux fixe	0,39%	0,35%
trimestre	1992,18	1989,31
intérêts	780,97	700,56
10 ans		
taux fixe	0,49%	0,45%
trimestre	1409,8	1406,94
intérêts	1392,18	1277,71

← OK

M. Sylvain CREGUT explique que l'installation des horodateurs est amortissable sur 5 ans.

M. le Maire propose au vote le contrat du Crédit Agricole sur 7 ans avec un taux à 0,35%.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour ce contrat.

b) Création de la régie :

M. le Maire explique que la commune a déjà une régie pour les marchés des vendredis mais qu'il convient d'en créer une autre pour les parkings payants.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour cette proposition.

M. Pascal FOURNIER demande s'il faudra réaliser des socles en bétons pour l'installation des horodateurs. Mme Amélie PANCRACIO répond à l'affirmatif et précise les lieux suivants : Pizzeria du Lac, Bonne Hôtesse, propriétés de M. SALLES et Mme POITRINEAUD et parking de la petite plage (2). De plus, elle précise que les points GPS seront accessibles avec le téléphone.

Les membres du Conseil municipal approuvent ces lieux.

Déclassement parcelle GASC

M. le Maire lit le mail du notaire de M. André GASC dans lequel il est expliqué que la vente ne peut pas se faire tant que le déclassement n'est pas fait. Mme Amélie PANCRACIO rappelle qu'un déclassement avait été fait pour le chemin de Serrette.

A ce sujet, M. le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Michel GREINER a été condamné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand mais qu'il peut faire appel. M. le Maire espère que la somme de dédommagement couvrira les frais d'avocat.

M. le Maire propose au vote le déclassement de la parcelle de M. André GASC et les membres du Conseil municipal l'acceptent à l'unanimité.

Animations estivales

M. Théo TALLANDIER rappelle que le budget s'élève à 7.000€ / 8.000€. Il y aura des activités à l'extérieur avec des locaux (secteur du Sancy) tous les jours du 7 juillet au 27 août 2021 dont 6 marchés nocturnes. Il propose de commander des bâches pour annoncer les marchés nocturnes et ceux du vendredi et de les installer au kiosque ou dans la plaine de Varennes et au bourg.

Il explique que le propriétaire du Bistro Vallée va organiser un concert une fois par semaine sur le podium et que ce dernier souhaite savoir si une subvention peut lui être payée en retour.

M. Baptiste SIMON ne trouve pas cela juste par rapport aux autres restaurateurs. Mme Amélie PANCRACIO propose plutôt de payer un concert par mois. M. le Maire rappelle que la commune est présente pour l'aider à s'installer.

Pour les marchés (nocturnes et vendredi), Mme Estel BOUCHE voudrait que les camelots s'installent dans le bourg et non sa périphérie.

M. Théo TALLANDIER demande s'il est possible d'acheter quelques adaptateurs : l'équipe municipale y est favorable. M. Pascal FOURNIER propose que Mme Murielle RIGAUD, agent communal, les gère comme l'an dernier.

M. le Maire propose que Mme Murielle RIGAUD soit associée aux prochaines réunions.

M. le Maire fait part du souhait de l'association Les Anciens de Chaudesfour de faire venir le groupe de musiciens de M. Michel CHEVARIN. M. Théo TALLANDIER demande à ce qu'il le contacte.

M. Baptiste SIMON rappelle, que pour les concerts, les consignes sanitaires sont très strictes.

M. Théo TALLANDIER demande à l'assemblée si elle souhaite un flyer mensuel ou hebdomadaire. Mme Amélie PANCRACIO est favorable un seul dépliant pour les deux mois.

M. le Maire remercie M. Théo TALLANDIER pour le travail accompli, ainsi que l'ensemble de la commission.

Cabane RABANY

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Dominique ALLIOS, Professeur d'archéologie à l'université Rennes 2, qui propose l'intervention d'une de ces étudiantes pour la réalisation de fouille et de conférence autour de la cabane RABANY.

Un devis a été réalisé à hauteur de 1.620 € H.T. comprenant :

- 4 jours d'observations et de recherche et Recherches bibliographiques et archivistiques – 1.200€ H.T.
- Visites commentées – 300 € H.T.
- Conférences – 120 € H.T.

M. le Maire propose à l'assemblée de valider ce devis : les membres du Conseil municipal l'acceptent.

M. Théo TALLANDIER est chargé de prendre contact avec eux pour l'organisation des conférences.

Chambon des Neiges – Projet de M. GUIST'HAU



M. le Maire informe que M. Stéphane GUIST'HAU est venu présenter son projet au Syndicat Intercommunal de Chambon des Neiges et diffuse sur écran son power point : création d'un atelier de transformation dans la filière bois avec utilisation de tronçonneuses électriques.

Pour réaliser ce projet, le syndicat envisage de lui vendre une partie de la parcelle ZW46 pour un montant de 4.000€ (prix au m² identique à la vente de Mme Pauline BOUCHEREAU).

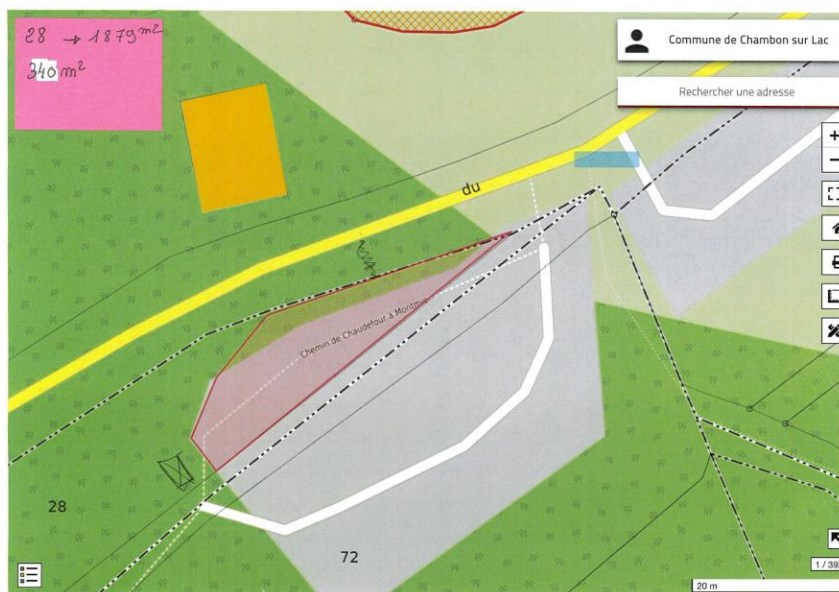
Lotissement Les Monneaux Lodges

Les travaux ont débutés et sont réalisés par l'entreprise COUDERT. Une demande a été faite pour que la terre soit mise à la pointe pour aplanir le terrain (pour installer correctement les boîtes aux lettres).

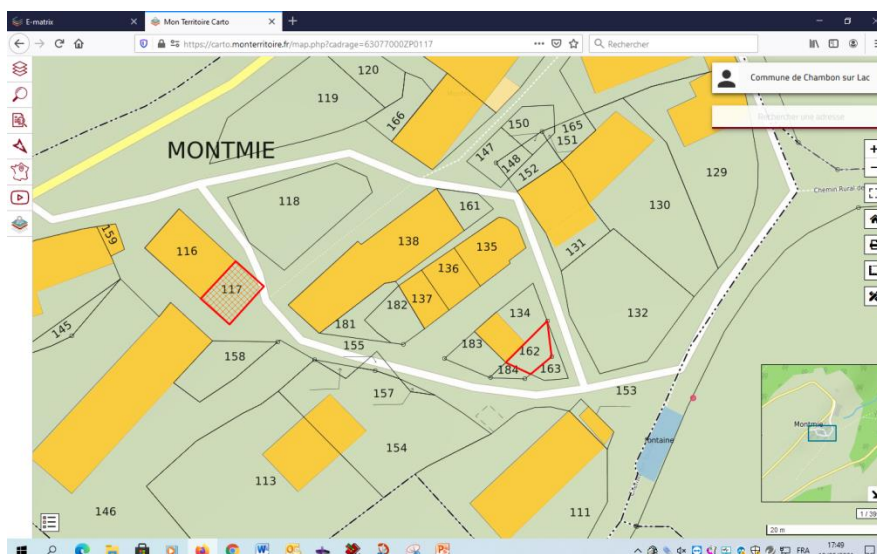
Les matériaux (graviers) seront stockés au carrefour de Moneaux près de la dalle de pesage. Mme Estel BOUCHE demande s'il est possible d'élargir la bande d'accotement à partir de cette dalle en montant.

Chaque lot a son entrée et les futurs propriétaires n'ont pas le droit de goudronner.

Chaufe-four – Montmie



Au niveau du parking, il s'avère que toute la parcelle en rose appartient à M. Nicolas BEAL. La commune a besoin d'utiliser 340 m² de cette parcelle pour le parking de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chauffe-four. M. Nicolas BEAL ne souhaite pas vendre cette partie mais préfère l'échanger avec une parcelle située à Montmie (derrière la parcelle ZP 138). Le problème est que cette parcelle est sectionnale (pour vendre, il est nécessaire d'organiser un référendum avec tous les ayants-droits). M. Nicolas BEAL achèterait à la section et la commune lui rachèterait le terrain à Chauffe-four.



M. le Maire a contacté la juriste Mme Anne MARION pour le montage du dossier. Selon elle, l'invalidité du référendum peut évoquer lorsqu'il y a 1/3 des voix contre (et non une seule voix).

M. le Maire propose de mettre la parcelle ZP 117 en emplacement réservé et a contacté M. Frantz DERLICH, Géomètre en charge de l'élaboration du PLU, dans ce sens.

Puisque la commune est propriétaire de la parcelle ZP 163, M. Daniel VAUZEILLES propose d'acquérir la parcelle ZP 162 pour faciliter le passage des camions.

Les membres du Conseil municipal sont d'accord pour confier ce dossier à Mme Anne MARION et charge d'informer M. Nicolas BEAL sur le délai un peu long du montage du dossier.

Pour information, M. le Maire explique que M. Nicolas BEAL installe également une petite cabane à l'entrée de la Réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour.

Jeux de la plage ouest

M. le Maire rappelle qu'un contrôle des jeux a été effectué et que la plupart des jeux « ne répondent pas aux exigences essentielles de sécurité » et que leur « changement est à prévoir ». Pour appuyer ses dires, il projette le rapport et des photos des différents jeux délabrés.

Un devis à hauteur de 41.374,24 € TTC de LUDOPARC est présenté par Mme Amélie PANCRACIO. Cette dernière le commente et précise qu'il y a la possibilité de moduler l'offre.

M. Frédéric ROUX demande s'il y a la possibilité de faire une demande de subvention, comme pour ceux du bourg. Mme Amélie PANCRACIO répond qu'il est trop tard pour demander celle de la Région – Plan de relance.

M. Pascal FOURNIER informe l'assemblée qu'un autre devis par une autre entreprise doit être réalisé ce jeudi matin.

Les jeux du bourg ont été livrés et devraient être installés prochainement : Mme Amélie PANCRACIO relancera l'entreprise.

Devis NOREMAT

M. le Maire présente un devis pour l'achat éventuel d'une faucheuse – débroussailleuse à bras articulé et à déport avant télescopique à hauteur de 40.200€ TTC. Il informe l'équipe municipale que cet achat ne pourra pas se faire cette année et déplore le manque d'aide pour l'achat de ce genre de matériel.

Il propose de faire un courrier au Conseil départemental pour demander une aide puisque la commune a un territoire très grand à entretenir.

Tractopelle des sections de Champsiaux et de Bressouille

M. le Maire rappelle que le tractopelle des sections de Champsiaux et de Bressouille est en panne et qu'il fait l'objet d'un devis à hauteur de 11.585,86€ TTC. Habituellement, les frais sont partagés entre les deux sections.

M. le Maire projette un état des comptes des deux sections :

ETAT FINANCIER DES SECTIONS BRESSOUILLE ET CHAMPSIAUX AU 31/12/2020

SECTIONS	Résultat au 31/12/2019	Impôts fonciers 2020 (en -)	Frais Divers (en -)	Remboursement impôts par SMGF (en +)	Mise à disposition du sectional (en +)	Résultat exercice au 31/12/2020
Bressouille	4 011,64	969,00		775,20	1057,00	4 874,84
Champsiaux	-14 505,05	813,00		650,40	400,00	-14 267,65
		1782,00		1425,60	1457,00	-9382,81

Au vu du déficit des comptes de ces deux sections, la réparation ne semble pas possible mais M. Pascal FOURNIER précise qu'il faudra quand même payer le transport « aller » (aux alentours de 500€). Mme Camille MARTIN et M. Daniel VAUZEILLES demandent s'il est possible de l'imputer sur le budget communal. La question d'un emprunt se pose. M. Daniel VAUZEILLES explique qu'à Montmie chaque ayant droit paie un part de l'emprunt pour l'eau.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande si chaque section a des biens similaires. M. Frédéric ROUX répond à l'affirmatif pour la section des Angles, Bressouleille et Champsiaux.

M. le Maire propose de vendre le tractopelle à un ou plusieurs ayants droits ou au prix de la ferraille.

Mme Estel BOUCHE se demande si cela vaut vraiment la peine de le réparer.

A réfléchir ...

Feu d'artifice

M. le Maire explique que l'ancien directeur de la société Brezac a créé une nouvelle société Soirs de fêtes et qu'il aurait récupérer les pontons pour son compte : il y a donc un contentieux entre les deux sociétés.

L'an dernier, le feu d'artifice proposé par la société Brezac a été annulé et reporté. Ainsi, même si la société Soirs de fêtes propose une meilleure prestation, la commune est obligée de prendre celle de la société Brezac.

M. Pascal FOURNIER fait part de la suggestion de M. Jérôme GODARD d'un regroupement de communes pour négocier le tarif.

M. le Maire demande si le feu doit être tiré cette année pour un montant de 5.000€ avec la société Brezac. M. Les membres du Conseil municipal est donc favorable pour maintenir le feu d'artifice pour le samedi 7 août 2021.

Elections régionales et départementales

M. le Maire fait le point sur le matériel (isoloirs, urnes, plexis, masques ...) : tout est prêt.

Il rappelle que les deux bureaux de vote doivent être tenus par 3 personnes (chaque bureau) et fait un appel au volontaire. Un planning est élaboré : il sera complété par des habitants de Chambon sur Lac.

Un mail récapitulatif sera envoyé pour rappel.

Section Moneau Grand

En tant qu'ayant droit, Mme Pauline BOUCHEREAU a fait une demande convention pluriannuelle de pâturage et qu'elle est en discussion avec M. Eric SARLIEVE.

Mme Estel BOUCHE précise que normalement l'attestation d'exploitation doit être fournie. Mme Pauline BOUCHEREAU informe que M. Eric SARLIEVE n'aurait plus d'exploitation et qu'un partage aurait été fait sur Moneau Grand.

MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX expliquent que s'il a gardé quelques terrains, il est toujours exploitant. M. Daniel VAUZEILLES précise qu'il peut y avoir encore partage.

Mme Estel BOUCHE n'a pas retrouvé les conclusions et attend toujours la réponse de la juriste à ce sujet (la question a été posée de façon neutre).

M. le Maire dit qu'il faudra l'expertise de Mme Anne MARION.

Mobil Homes de M. Bernard LABASSE

Mme Camille MARTIN dit que le bulletin municipal a été très apprécié et que l'implantation des mobil homes de M. Bernard LABASSE est à l'opposer de l'image de la nouvelle équipe municipale. Mme Camille MARTIN spécifie qu'elle rapporte les propos de certains riverains et d'anciens conseillers municipaux.

M. le Maire rappelle que le permis de construire a été validé en 2019 par M. Daniel ROUX, précédent maire ; et, précise que ce n'est pas son projet personnel.

Mme Camille MARTIN informe qu'une pétition est en cours d'élaboration et pense que M. le Maire devrait communiquer dessus.

M. Baptiste SIMON dit que cela ne concerne absolument pas la nouvelle équipe municipale.

M. le Maire et Mme Amélie PANCRACIO rappellent que les permis de construire sont consultables en mairie. Et, M.Baptiste SIMON précise d'ailleurs qu'un panneau a été mis sur le chantier avec la date du permis de construire accordé par l'ancien maire.

M. le Maire est d'accord pour se justifier sur certains dossiers gérés par l'équipe municipale actuelle mais pas pour un projet privé qui a été validé par l'ancien maire / les services de la DDT et conforme au nouveau PLU.

Aire de camping-car Les Bombes

M. Pascal FOURNIER dit que M. Franck GIDON est venu lors de la réunion de chantier de ce matin pour prendre des photos.

Point sur les travaux du bourg

M. Pascal FOURNIER a fait le point sur deux problématiques lors de la réunion Assainissement de ce matin : positionnement des candélabres devant l'habitation de M. Jean-Louis OURCEYRE et état de la chaussée devant l'habitation de M. BORDAS.

Coupure électrique des transformateurs

M. Daniel VAUZEILLE demande s'il y a eu une suite par rapport aux deux coupures électriques des transformateurs. M. le Maire répond que M. CHISSAC, correspondant ENEDIS pour la commune, a été prévenu.

Isolation des combles de la mairie

M. le Maire informe que les travaux d'isolation des combles de la mairie sont en cours cette semaine et rappelle que la commune bénéficie de la subvention régionale Plan de relance pour ce projet.

Points sur les engins de la commune

M. Pascal FOURNIER explique qu'il convient de réparer une fuite sur le tractopelle et de changer les chenilles de la pelleteuse.

Il est 22h35, la séance du conseil est levée.